

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de FLORESSAS
46700 FLORESSAS - LOT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 24 Mars 2010 à 18H 00

Date de la convocation 16 Mars 2011

Compte rendu de la séance :

ORDRE DU JOUR :

Vote du compte administratif 2010 du CCAS

Vote du budget 2011 du CCAS

Vote du compte administratif 2010 de la Commune

Vote du budget 2011 de la Commune

Questions diverses

L'an deux mille onze et le vingt quatre Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas FROMENT, Maire.

Présents: Tous sauf Mme Muriel BOUTHEMY,
Mme Ginette EUDIER a été nommée secrétaire

Vote du compte administratif 2010 du CCAS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Ginette EUDIER 1^{ère} adjointe, qui avec l'aide de Monsieur Denis SCHEILLETZ a présenté le compte administratif du CCAS, lequel fait apparaître une absence de mouvement au cours de l'année 2010 et qui a été voté à l'unanimité.

Vote du budget 2011 du CCAS

Monsieur le Maire avec l'aide de Monsieur Denis SCHEILLETZ a présenté le budget primitif 2011 du CCAS qui a été établi conformément au budget primitif 2010 et qui a été voté à l'unanimité.

Vote du compte administratif 2010 de la Commune

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Ginette EUDIER 1^{ère} adjointe, qui avec l'aide de Monsieur Denis SCHEILLETZ a présenté le compte administratif de la Commune qui a été voté à l'unanimité.

Vote du budget 2011 de la Commune

Monsieur le Maire avec l'aide de Monsieur Denis SCHEILLETZ a présenté le budget primitif 2011 et qui a été voté à l'unanimité.

L'ensemble de ces budgets et les délibérations s'y rapportant sera transmis à la Préfecture du Lot pour contrôle de la légalité. Ils seront consultables en Mairie dès leur retour de la Préfecture aux heures d'ouverture du secrétariat.

Questions diverses

Aucune autre question n'a été abordée lors de ce Conseil Municipal qui s'est terminé à 20 heures.

Vu par nous, Nicolas FROMENT, Maire de la commune de FLORESSAS

Pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à FLORESSAS,
le 6 avril 2011.

.....


